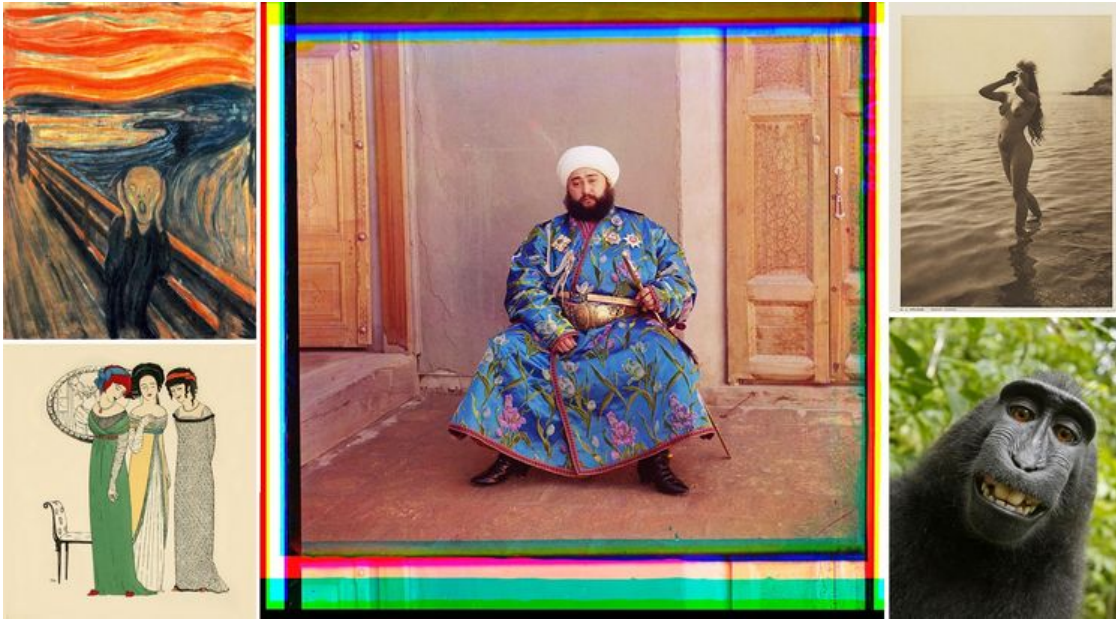




Accueil » Culture » Internet

# Le domaine public, un accès d'euphorie

ERWAN CARIO ET CAMILLE GÉVAUDAN 16 JANVIER 2015 À 17:36



A gauche en haut : «le Cri» (1893) de Munch. En bas : des robes de Paul Poiret par Paul Iribe (1908). Au centre : Une photo de l'émir de Boukhara par Sergueï Prokoudine-Gorski (1911). A droite en haut : «Etude» (1920) de Georges-Louis Arlaud. En bas : pris en 2014 par un macaque à crête d'Indonésie, ce selfie est dans le domaine public car le droit d'auteur ne s'applique pas aux non-humains.

## CÉLÉBRATION A Paris se déroulent de nombreux événements participatifs, à l'occasion du premier festival consacré aux œuvres libres de droit.

Il n'y a pas de raison que les œuvres les plus libres prennent la poussière dans les tiroirs. C'est pour les remettre à l'honneur qu'Alexis Kauffmann et Véronique Boukali, enseignants de formation, ont fondé [le site Romaine lubrique](#), en septembre 2013. Ils y causent régulièrement d'artistes entrés dans le domaine public (et non «tombés» dedans, aiment-ils rappeler, car ce n'est pas un déshonneur), de la définition juridique de celui-ci et de son actualité étonnamment brûlante : les amendements déposés à l'Assemblée nationale pour réformer le droit d'auteur, les internautes créatifs illustrant des lettres de poilus, le singe qui prenait des selfies... Autant d'histoires et de débats méritant d'être connus du grand public, autant de raisons de transformer le blog de Romaine lubrique en [Festival du domaine public](#).

**Iconoclaste.** Inauguré vendredi soir avec une «conférence gesticulée», le raout s'articulera durant deux semaines autour de 26 événements parisiens (ainsi que 3 en banlieue, et une journée hors-les-murs à Bruxelles, le 7 février). Un [concours de «public domain remix»](#) proposera par exemple de profiter de l'entrée dans le domaine public, le 1<sup>er</sup> janvier 2015, d'artistes célèbres ou confidentiels pour s'approprier leurs œuvres et les revisiter à toutes les sauces : que donnerait un tableau de Kandinsky agrémenté des typographies d'Edward Johnston dans le style Art nouveau de l'affichiste Giovanni Mataloni ? [Au Père-Lachaise, dimanche prochain](#), le photographe Pierre-Yves Beaudouin invitera les curieux à l'accompagner dans le gigantesque projet auquel il s'est attelé pour enrichir Wikipédia : photographier sous licence libre toutes les tombes du cimetière. L'église Saint-Merri accueillera [un concert de la pianiste Kimiko Ishizaka](#), qui a offert au domaine public son enregistrement des *Variations Goldberg* de Bach.

«[Mondrinsky](#)», œuvre composite animée de Julien Dorra, remixant les œuvres de Mondrian et de Kandinsky, tous deux dans e domaine public depuis le 1er janvier.

«*L'idée, c'est de renverser les mentalités par rapport à la création et au droit d'auteur, explique Alexis Kauffmann, c'est de rappeler que le destin de toute œuvre est de rejoindre le domaine public, et que le droit d'auteur n'est finalement qu'une exception temporaire.*» L'affirmation, juridiquement exacte, n'en reste pas moins iconoclaste à une époque où l'on



semble plus préoccupé de protéger les ayants droit que de laisser le public accéder à la culture, plus pressé d'imposer des restrictions d'usages que de parler libertés dans le domaine de la création artistique et numérique. Mais est-il vraiment dans l'intérêt supérieur de l'œuvre de la boucler derrière les barreaux ? *«Le bien commun n'existe que si une communauté se l'approprie, le défend, le partage équitablement. Il n'est vivant que si on s'en sert, résume Alexis Kauffmann. C'est un espace où on respire, loin des privatisations et des contraintes. Et, il faut le rappeler, il n'y a pas de liberté d'expression sans libre accès à la culture.»*

Repoussée de plus en plus tard au fil des législations sur la propriété intellectuelle, l'entrée dans le domaine public (aujourd'hui en France fixée à soixante-dix ans après la mort de l'auteur) ouvre toutes les portes. Distribution, remix, mash-up : presque une nouvelle vie. Alexis Kauffmann en est persuadé : *«En ce moment, on fait beaucoup de célébration très symbolique autour des artistes, les centenaires de la naissance ou de la mort, par exemple. C'est l'occasion de se pencher sur l'ensemble de leur œuvre, c'est bien, mais ça n'apporte rien au public. Alors que l'entrée de son œuvre dans le domaine public est un événement majeur et décisif, qui change complètement la donne. C'est un point de bascule.»* Ce jour-là, la fiche Wikipédia du *Cri* de Munch est illustrée par une reproduction du tableau en question, pour comprendre enfin de quoi il est question. Ce jour-là, des éditeurs réimpriment l'intégrale de Jean Giraudoux, et la radio passe le *Carmen* de Maria Callas sans reverser le moindre centime à personne. Bref, c'est la fête. Mais personne ne veut la célébrer.

**Lucratif.** *«L'Etat ne produit pas de liste d'artistes qui entrent dans le domaine public au 1<sup>er</sup> janvier, il n'existe rien d'officiel, déplore Véronique Boukali. Les musées qui hébergent les œuvres de grands peintres entrés dans le domaine public ne mettent pas non plus à disposition du public leurs reproductions haute définition. Ils sont plus dans une optique de conservation que de valorisation, mais cela aurait dû changer à l'heure d'Internet.»*

Alors, si une grande majorité des institutions rechignent à faire la pub de leur patrimoine du domaine public, sans doute pas assez lucratif, **le festival** de Romaine lubrique essaiera d'y «suppléer» et de «mettre un peu la pression»... Mais sous «l'angle festif plutôt que militant». Bien qu'imaginé par de fervents défenseurs du logiciel libre (Alexis Kauffmann a cofondé l'association Framasoft), il s'agira d'un événement culturel avant tout. *«Nous voulons mettre les œuvres à l'honneur, pas simplement les questions juridiques et politiques. Les œuvres concernent aussi bien des communautés d'artistes que d'enseignants, ou le grand public en général. Et même si le numérique est fabuleux pour appréhender les œuvres, les étudier, les comparer, il reste complémentaire avec des rencontres, des mises en valeur physiques et le spectacle vivant.»*



## QUATRE ÉVÉNEMENTS À NE PAS RATER

### Atelier

La meilleure façon de faire vivre le domaine public est sans doute de se réapproprier les œuvres pour en créer de nouvelles. Toute la journée, différents ateliers font découvrir ce qu'il est possible de réaliser à partir de films, tableaux ou nouvelles. Ainsi, un atelier enfants proposera de reprendre les tableaux de Mondrian et Kandinsky tout en apprenant à coder, et un atelier cinéma, de remonter des séquences ou d'associer des plans de films du domaine public.

La grande fête du remix – Numa, 39 rue du Caire, 75002 Paris. Samedi 24 janvier de 10h à 21h.

### Ciné-concert

Fantômas, criminel en cagoule et collants noirs, méritait mieux que les oubliettes de la ringardise. Le voici recoloré de jaune, de rose, de vert et de violet, plus effrayant que jamais derrière ses surimpressions psychédéliques. Le vidéaste Arnold Boudin a remonté les cinq films originaux de Louis Feuillade (tournés en 1913-1914) sur fond de musique electro. La bande-son sera jouée en live par son compositeur, Shoï Lorillard, à la Gaîté lyrique.

Fantomas Revival – Gaîté Lyrique, 3 bis rue Papin, 75003. Vendredi 30 janvier à 20h30.

### Rencontre

L'association La Quadrature du Net abrite un scanner à livres en libre-service. On vient avec un bouquin, puis bzz bzz, et on repart avec le PDF. Pour le festival, une séance publique de scan du *Petit Prince* sera l'occasion d'apprécier ce casse-tête juridique : Saint-Exupéry est entré dans le domaine public le 1<sup>er</sup> janvier 2015 en Belgique... mais pas encore ici, parce que «mort pour la France». Un Belge peut-il le numériser tout de même ? Oui. Sur le sol français ? Bof. Partager le fichier ? Non. Repartir avec ? Sûrement pas ! Il faudra le détruire en fin de soirée.

Le Petit Prince au pays des hackers – La Quadrature du Net, 19 rue Richard Lenoir, 75011. Lundi 26 janvier à 20h.

### Table ronde

En présence de la députée Isabelle Attard, très au fait de ces problématiques, et de Lionel Maurel, alias Calimaq, membre de SavoirCom1 et La Quadrature du Net, cette table ronde va aborder les aspects politiques du domaine public, notamment la nécessité d'en élaborer une définition positive. Les nombreux sujets abordés iront de la protection de ce domaine public face aux nouveaux traités internationaux (Tafta, TPP) jusqu'à la question épineuse du financement de la numérisation des œuvres, qui doit avant tout les rendre accessibles à tous.

Enjeux politiques et juridiques du domaine public – ENS, 45 rue d'Ulm, 75005 Paris. le mercredi 28 janvier à 20h.

Erwan CARIO et Camille GÉVAUDAN

---

**Festival du domaine public** Dans divers lieux de Paris. Jusqu'au 31 janvier. Rens. : [festivaldomainepublic.org](http://festivaldomainepublic.org)

## 0 COMMENTAIRES

---

0 suivent la conversation

**Plus récents** | Plus anciens | Top commentaires

